



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°23a

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoints, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2027

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2027 des abonnements « stationnement sur voirie » pour les particuliers, les étudiants et les professionnels, afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire et à la journée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs pour le stationnement payant sur voirie pour l'année 2027 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2027.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Laurent MELIN



La secrétaire de Séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 01 OCT. 2026

D23A - 29092026

STATIONNEMENT SUR VOIRIE / TARIFS 2027

		2027
STATIONNEMENT PAYANT		
Voirie (Zone unique)	l'heure	2,20 €
Carte de stationnement Pro et Particulier (par jour/véhicule) - sans abonnement		6,00 €
Abonnement sur voirie "PARTICULIER et ETUDIANT" - uniquement valable sur les zones identifiées dans le règlement des abonnements		
RESIDENT Particulier : 1 seul VL / carte	par semaine	10,00 €
	par mois	25,00 €
	par semestre	140,00 €
	par an	250,00 €
	à partir du 2ème véhicule / véhicule	UNIQUEMENT PAR AN 150,00 €
VISITEUR Particulier : 1 seul VL / carte	par semaine	12,00 €
	par mois	35,00 €
	par semestre	195,00 €
	par an	350,00 €
ETUDIANT (sur présentation d'un certificat de scolarité)		
Domicilié sur Tulle ET hors Tulle		
Mensuel		12,00 €
Trimestriel		30,00 €
Annuel		96,00 €
Abonnement sur voirie "PROFESSIONNEL" - valable sur toutes les zones		
Siège social sur Tulle = tarif "RESIDENT"		
	par semaine	10,00 €
	par mois	25,00 €
	par semestre	140,00 €
	par an	250,00 €
	UNIQUEMENT PAR AN à partir du 2ème véhicule / véhicule	150,00 €
Siège social hors Tulle		
	par mois/véhicule	35,00 €
	par an/véhicule	350,00 €
	UNIQUEMENT PAR AN à partir du 2ème véhicule / véhicule	250,00 €

